

Direction des collectivités locales et des élections Bureau du contrôle de la légalité et des élections

Arrêté préfectoral modifiant l'arrêté du 15 octobre 2020 fixant la liste des membres de la commission départementale de la coopération intercommunale de l'Oise

LA PRÉFÈTE DE L'OISE Chevalier de la Légion d'honneur Commandeur de l'ordre national du Mérite

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L.5211-42 à L.5211-45 et R.5211-19 à R.5211-40 ;

Vu le décret n°2011-122 du 28 janvier 2011 relatif à la composition et au fonctionnement de la commission départementale de la coopération intercommunale ;

Vu le décret du 29 juillet 2020 nommant Madame Corinne ORZECHOWSKI en tant que Préfète de l'Oise ;

Vu le décret du 8 décembre 2020 nommant Monsieur Sébastien LIME en tant que Secrétaire Général de la préfecture de l'Oise ;

Vu l'arrêté préfectoral du 5 août 2022 donnant délégation de signature à Monsieur Sébastien LIME en tant que Secrétaire Général de la préfecture de l'Oise ;

Vu l'arrêté préfectoral du 15 octobre 2020 fixant les listes des candidats à la commission départementale de la coopération intercommunale de l'Oise (CDCI);

Vu l'arrêté préfectoral du 15 novembre 2022 modifiant l'arrêté du 2 décembre 2021 fixant la liste des membres de la commission départementale de la coopération intercommunale de l'Oise ;

Vu la circulaire NOR : TERB2020473C du 30 juillet 2020 présentant les modalités de composition et de fonctionnement de la commission départementale de la coopération intercommunale (CDCI) ;

Considérant la décision de la Présidente de l'Assemblée nationale, en date du le 22 novembre 2022, de nommer des députés pour siéger dans les départements, au sein de la commission de la coopération intercommunale ;

Sur proposition du Secrétaire Général de la préfecture ;

ARRÊTE

ARTICLE 1^{er}: la commission départementale de la coopération intercommunale de l'Oise est composée ainsi qu'il suit :

- 1) Représentants des communes
 - a) Représentants des communes dont la population est inférieure à la moyenne départementale
 - M. François MORENC, Maire de Sacy-le-Petit;
 - M. Jean-Paul DOUET, Maire de Montagny-Sainte-Félicité :
 - M. Patrick CORBEL, Maire de Blaincourt-lès-Précy;
 - Mme Christiane RENAULT, Maire de Porcheux ;
 - M. Alain VASSELLE, Maire d'Oursel-Maison;
 - M. Fabrice DALONGEVILLE, Maire d'Auger-Saint-Vincent ;
 - M. Fabien BAREGE, Maire de Porquéricourt ;
 - M. Jean-Pierre DESMOULINS, Maire de Saintines ;
 - M. Jean-Jacques ANTHEAUME, Maire d'Abbecourt ;
 - M. Jean-Michel DUDA, Maire de Le Vaumain.
 - b) Représentants des cinq communes les plus peuplées du département
 - Mme Caroline CAYEUX, conseillère municipale de Beauvais ;
 - M. Philippe MARINI, Maire de Compiègne ;
 - M. Jean-Claude VILLEMAIN, Maire de Creil;
 - M. Franck PIA, Maire de Beauvais;
 - M. Jean-François DARDENNE, Maire de Nogent-sur-Oise.
 - c) Représentants des autres communes
 - M. Jean DESESSART, Maire de La Croix-Saint-Ouen ;
 - Mme Béatrice LEJEUNE, Maire de Bailleul-sur-Thérain ;
 - M. Alain LETELLIER, Maire de Saint-Crépin-Ibouvillers ;
 - M. Jacques LARCHER, Maire de Grandvilliers;
 - M. David LAZARUS, Maire de Chambly;
 - M. Denis FLOUR, Maire de Maignelay-Montigny;
 - M. Stanislas BARTHELEMY, Maire de Longueil-Sainte-Marie
 - Mme Emmanuelle LAMARQUE, Maire de Chaumont-en-Vexin ;
 - M. Laurent MAROT, Maire de Lassigny;
 - M. Benoit PROFIT, Maire de Mareuil-sur-Ourco
- 2) Représentants des établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre
 - M. Patrice CARVALHO, Président de la CC des Deux Vallées ;
 - M. Olivier FERREIRA, Président de la CC du Liancourtois ;
 - M. Arnaud DUMONTIER, Président de la CC Pays Oise et Halatte ;
 - M. Alexandre OUIZILLE, Vice-président de la CA Creil Sud Oise ;
 - M. Jean-Louis HENNON, Vice-président de la CC du Plateau Picard ;
 - Mme Sophie MERCIER, Présidente de la CC de la Plaine d'Estrées
 - M. Bertrand GERNEZ, Président de la CC du Vexin-Thelle ;
 - M. Jean-Jacques DUMORTIER, Vice-président de la CC Thelloise ;
 - M. René MAHET, Président de la CC Pays des Sources :
 - M. Jean-François DUFOUR, Vice-président de la CA du Beauvaisis ;
 - M. Lionel OLLIVIER, Président de la CC du Clermontois ;
 - M. Roger MENN, Conseiller communautaire de la CC du Liancourtois ;
 - M. François DESHAYES, Président de la CC Aire Cantilienne ;
 - M. Laurent LEFEVRE, Conseiller communautaire de la CA du Beauvaisis ;
 - M. Guillaume MARECHAL, Président de la CC Senlis Sud Oise.

- 3) Représentants des syndicats de communes et syndicats mixtes
 - M. Alain BOUCHER, Président du Syndicat mixte du bassin Creillois et des vallées Bréthoises
 - M. Eric GUERIN, Président du Syndicat des énergies de l'Oise.
- 4) Représentants du Conseil départemental de l'Oise
 - M. Patrice MARCHAND, Conseiller départemental du canton de Chantilly :
 - M. Benoit BIBERON, Conseiller départemental du canton de Chaumont-en-Vexin
 - M. Pascal VERBEKE, Conseiller départemental du canton de Grandvilliers ;
 - Mme Nicole COLIN, Conseillère départementale du canton de Nanteuil-le-Haudoin ;
 - M. Bruno CALEIRO, Conseiller départemental du canton de Méru.
- 5) Représentants du Conseil régional des Hauts de France
 - Mme Manoëlle MARTIN, Conseillère régionale de la circonscription de l'Oise ;
 - M. Jean CAUWEL, Conseiller Régional de la circonscription de l'Oise.
- 6) Représentants du Sénat (sans voix délibératives)
 - M. Jérôme BASCHER, Sénateur de la circonscription de l'Oise ;
 - M. Édouard COURTIAL, Sénateur de la circonscription de l'Oise.
- 7) Représentants de l'Assemblée Nationale (sans voix délibératives)
 - M. Alexandre SABATOU;
 - M. Pierre VATIN.

ARTICLE 2 : le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif d'Amiens dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

ARTICLE 3: le Secrétaire Général de la Préfecture de l'Oise est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture et dont copie sera adressée aux Sous-préfets, au Président du Conseil régional des Hauts de France, au Président du Conseil départemental de l'Oise, au Président de l'Union des Maires de l'Oise, aux Maires du département de l'Oise ainsi qu'aux Présidents des établissements publics de coopération intercommunale ayant leur siège dans l'Oise

Fait à Beauvais, le

- 6 DEC. 2027

Pour la Préfète et ar délégation le Secrétaile Général,

Sébastien LIME